Commune

Délibérations

De

Du Conseil Municipal

TORCE EN VALLEE

Date de convocation 5 janvier 2024 Date d'affichage 5 janvier 202

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf janvier à vingt heures précises,

Le conseil municipal légalement convoqué le 5 janvier deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15 Présents 09 Votants 13 Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Pascaline LEGENDRE, Yves GICQUEL,

Absents : Aurélia BUTET,

Absents et excusés:, Annick CUISNIER.

Denis **DEBELLE** donne pouvoir à Jean-Michel **ROYER** pour voter en ses lieu et place. Émilie **LOPES** donne pouvoir à Aurélie **HOUDAYER** pour voter en ses lieu et place. Maryse **BESNIER** donne pouvoir à Laurent **GUILLET** pour voter en ses lieu et place. Vincent **GUILLERME** donne pouvoir à Yves **GICQUEL** pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, *Laurent GUILLET* remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 - 012 CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES 2024 - 04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chapitre 012 a été impacté par la revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2023 et des agents qui cotisaient à l'IRCANTEC au lieu de la CNRACL, il y a lieu de modifier les autorisations budgétaires du budget primitif et d'intégrer des dépenses nouvelles au chapitre 012, en supprimant des crédits au chapitre 011.

Monsieur le Maire fait la proposition suivante, qui répond aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	8 500.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 500.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la décision Modificative numéro 3 ci-dessus présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme, Le Maire, Jean-Michel ROYER

Page 1 sur 1